

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE LE MÉDECIN CANTONAL

PRÉVENTION & CONTRÔLE DE L'INFECTION

Punaise de lit

Agent infectieux	La punaise de lit est un parasite
Mode de transmission	 Les punaises de lit se retrouvent principalement dans les tissus (vêtements, literie, linges de bain, etc) ainsi que dans les matelas, fauteuils, canapés, les meubles en bois, les plinthes en bois, les valises et sacs, etc Elles ne restent pas sur l'hôte. Elles se propagent rapidement d'une pièce à une autre.
Prise en charge	 Les punaises de lit sont difficiles à exterminer. La prise en charge d'une infestation n'est pas du ressort de la PCI ni du service cantonal de la santé publique. Il est fortement recommandé de faire appel rapidement à un exterminateur professionnel
Mesures additionnelles (MA) à mettre en place	• Aucune
Vêtements et literie	 Mettre des gants pour toutes manipulations. Lavage des mains à l'eau et au savon avant d'enfiler les gants et immédiatement après le retrait Mettre les vêtements, la literie et les autres tissus de la personne infestée dans un sac en plastique fermé hermétiquement afin de limiter la propagation. Ne pas les laver. Une exposition à minimum 60°C pendant plusieurs heures est nécessaire pour éliminer la punaise et ses œufs. Attendre les instructions de l'exterminateur. La punaise peut survivre plusieurs années loin de son hôte, sans s'alimenter. Le simple fait d'isoler les vêtements dans un sac est insuffisant pour l'exterminer.

DECLARATION OBLIGATOIRE

Médecin cantonal	• Non
Infirmière PCI	• Non